

- **La loi Richard/Sueur sur les accords locaux dans les intercommunalités validée par le Conseil constitutionnel.**

Saisi par soixante sénateurs, dans des conditions bien précises, la possibilité d'un accord entre les communes pour déterminer la composition des conseils communautaires – suite à la décision dite « Salbris » du Conseil constitutionnel qui avait déclaré inconstitutionnel l'article de loi alors en vigueur relatif à ces accords entre communes.

Il a assorti sa décision d'une « *réserve d'interprétation* ». Il a indiqué que « *l'attribution d'un second siège aux communes remplissant les conditions pour pouvoir en bénéficier ne saurait (...) être réservée à certaines communes à l'exclusion d'autres communes de la communauté (...) dont la population serait égale ou supérieure* ».

Lire :

- >> [La loi adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat](#)
- >> [Le communiqué de presse du Conseil constitutionnel](#)
- >> [La décision du Conseil constitutionnel](#)

- **La proposition de loi Gourault/Sueur sur les conditions d'exercice des mandats locaux doit être définitivement adoptée cette semaine.**

Jacqueline Gourault et Jean-Pierre Sueur avaient déposé en 2012 une proposition de loi visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat.

Cette proposition de loi qui contient de nombreuses mesures concrètes a donné lieu à deux lectures au Sénat ainsi qu'à l'Assemblée Nationale.

Elle donnera lieu à une Commission mixte paritaire (rassemblant sept députés et sept sénateurs) ce mardi 17 mars (à laquelle Jean-Pierre Sueur participera), qui devrait aboutir à un accord entre les représentants des deux assemblées. La dernière lecture aura lieu au Sénat le 19 mars. Jean-Pierre Sueur y interviendra.

Nous reviendrons en détail la semaine prochaine sur cette proposition de loi.

Lire :

- >> [La proposition initiale de Jacqueline Gourault et Jean-Pierre Sueur du 12 novembre 2012](#)
- >> [Le texte adopté en 2e lecture par le Sénat le 22 janvier 2014](#)
- >> [Le texte adopté en 2e lecture par l'Assemblée Nationale le 22 janvier 2015](#)

.